



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2035

Education au média numérique - Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2035 - EDUCATION AU MEDIA NUMERIQUE - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FREQUENCE
ECOLES (DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Fréquence écoles accompagne depuis 1991 l'évolution des usages numériques et le développement des compétences numériques pour toutes et tous tout au long de la vie.

Dans ce cadre elle propose depuis 2016 sur le territoire de la métropole lyonnaise le programme « Super Demain », programme d'éducation aux médias et au numérique.

Au contact des publics, des professionnels des territoires, des équipes enseignantes, Fréquence Écoles au travers de son programme « Super Demain » répond activement dans les territoires de la Métropole de Lyon aux besoins d'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques mais aussi des professionnels dans leurs besoins en formation. « Super Demain » participe ainsi à la structuration des offres territoriales d'accompagnement aux usages numériques et à la sensibilisation des collectivités quant à l'importance de ces multiples enjeux.

En 2021, l'évènement avait rassemblé 2000 personnes lors des deux journées grand public et 350 professionnels lors de la journée réservée autour de 58 grandes rencontres, tables rondes, cours de maître (« master class ») et 32 ateliers.

En 2022, il a lieu les 25, 26 et 27 novembre à l'Hôtel de la Métropole selon le même principe d'une première journée ouverte aux professionnels sur inscription et des jours suivants ouverts au grand public sur entrée libre. Le thème de cette année est « Corps, enfance et Numérique ».

Le budget prévisionnel de l'évènement « Super Demain » est de 280 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €;
Etat : 10 000 €;
Métropole de Lyon : 130 000 €;
Autres communes de la Métropole de Lyon : 57 000 €;
Recettes propres (mécénat) : 40 000 €

Je vous propose d'attribuer, pour l'exercice 2022, une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour la soutenir dans le projet « Super Demain ».

La subvention sera créditée en deux versements au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Un acompte de 50 % peut être versé suite au vote de la présente délibération et au vu du budget détaillé de l'action ;

- Le solde de la subvention sera versé après l'organisation de l'évènement Super Demain prévu du 25 au 27 novembre 2022 et après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

La Ville de Lyon pourra annuler les versements dans l'un des cas suivants :

- non-exécution de l'évènement par l'association ;
- non-transmission des documents prévus précédemment avant le 31 décembre 2022.

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Une subvention affectée pour un montant de 20 000 euros est allouée à l'association Fréquence Ecoles.
- 2- La dépense correspondante d'un montant de 20 000 euros sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget 2022 de la Ville sur le programme RECIT, opération INCNUM « Inclusion Numérique », ligne de crédit 116413, nature 65748, chapitre 65, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET